



12^{ème} RALLYE REGIONAL DE SARRIANS

29 et 30 octobre 2016

Association Sportive Automobile Méditerranée

33, Route de Montfavet – 84000 AVIGNON

Tél. : 06.34.30.79.33 – asamediterranee@sfr.fr

REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à renvoyer à : **Association RALLYE DE SARRIANS**
862 Route de Parisi -- 84260 SARRIANS
Tél. : 04 90 65 59 03
rallyedesarrians@orange.fr
www.rallyedesarrians.fr

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	lundi 29 août 2016
Ouverture des engagements	Dés parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 17 Octobre 2016 à minuit
Parution du Road Book	Samedi 22 octobre 2016
Date et heures des reconnaissances	Samedi 22 octobre 2016 de 8 h à 19 h et Vendredi 28 octobre 2016 de 8 h à 19 h.
Vérifications des documents	Samedi 29 octobre de 7 h.00 à 11 h 30 à la salle F. Mistral - Sarrians
Vérifications des voitures	Samedi 29 octobre de 7 h 20 à 11h 50 Place Jean Jaurès - Sarrians
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 29 octobre à partir de 7 h 30 Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange - SARRIANS
1 ^o Réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 29 octobre à 10 h 45 au PC (Salle Regain-Bd Giono) - SARRIANS
Publication des équipages admis au départ	Samedi 29 octobre à 12 h 15 au P.C. (Salle Regain - Sarrians) et au Parc de départ ((Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Publication des heures et ordre départ	Samedi 29 octobre à 12 h 15 au PC. (Salle Regain à Sarrians) et au de parc de départ (Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Briefing des pilotes	Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif
Départ du 1 ^{er} concurrent	Samedi 29 octobre, Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange à Sarrians, 10 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC
Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	Samedi 29 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians 10 mn après l'arrivée du dernier concurrent V.H.C.
Publication des heures et ordre	Samedi 30 octobre à 19h au PC (Salle Regain à Sarrians) et au parc d'arrivée, (Bd Théodore Aubanel à Sarrians).
Départ de la 2 ^{ème} étape	Dimanche 30 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians, 10 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC
Arrivée du Rallye	Dimanche 30 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians 10 mn après l'arrivée du dernier concurrent V.H.C.
Vérifications Finales	Garage Ludovic JUPILLE - Bd du Comtat Venaissin – 84260 SARRIANS
Publication des résultats du Rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au PC et au Parc d'arrivée à Sarrians.
Remise des Prix	Dimanche 30 octobre à 18 h - Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Méditerranée organise, les 29 et 30 octobre 2016 le 12^{ème} Rallye Régional de SARRIANS en qualité d'organisateur Administratif

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 735 en date du 19/07/2016 et de la Ligue Régionale du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 55 en date du 19/07/2016.

Comité d'organisation

Co Présidents : Mrs Thierry BRILLARD et Jacques BERNARDI

Joël BENIVAY, Véronique BERNARDI, Gaby et Jean- Michel BERNARDI, Philippe CLEMENT, Nicolas CLERC, Christian FOURNIER, Patrick HARDY, Isabelle et Paul SUBE, Rony TELLENE et tous les membres de l'association RALLYE de SARRIANS.

Le secrétariat du Rallye et la Permanence du Rallye :

Association RALLYE DE SARRIANS

862 Route de PARISI

84260 SARRIANS

Tél. : 04 90 65 59 03 - rallyedesarrians@orange.fr

Organisateur Technique : Association RALLYE DE SARRIANS – 862 Route de Parisi – 84260 SARRIANS

1.1P Officiels.

		N° licence
Président du Collège	Mr Norbert BIAGIONI	25075
Membre du collège	Mme Maryline DUCARTERON	6840
	Mr Alain DEL CORSO	35800
Directeur de course	Mr Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de course adjoints	Mr Stéphane OUDINOT	45980
	Mr Albert PATISSON	5475
	Mme Myriam VINCENT	1525
Directeurs de course délégués aux vérifications	Mr Clair SCHMIT	9199
Et à la publicité	Mr Paul MEGE	2727
Adjoints à la direction de course	Mr GAUTHIER Jacques	35196
Délégués aux épreuves spéciales	Mr VERNET Daniel	147321
	Mme M. Odile VINCENSINI	9656
Véhicule tricolore	Mr Clair SCHMIT	9199
Véhicule autorité	Mr Paul MEGE	2727
Véhicule info	Mr René MEILLORET	147512
Véhicule damier	Mr J. Michel BERNARDI	112398
Chargé des relations avec les concurrents	Me Sylvie SCHMIT	36488
	Me Isabelle FORESTELLO	138486
Responsable des commissaires techniques	Mr Lismon LAMBERT	3585
Commissaires Techniques	Mr Philippe BLANC	38131
	Mr Bernard BOUVERAT	7392
	Mr J Pierre FORESTELLO	11620
	Mr Dominique TURPIN	119028
	Mr Robert CORBET	6850
Commissaire Technique Stagiaire	Mr Christophe BIAGIONI	169294
Secrétaire des Commissaires Techniques	Me Christel MARIGNANI	139938
Médecin chef	Docteur Muriel RIVAS	

Chargée des Relations avec la presse	Mme Véronique BERNARDI	153159
Responsable des commissaires	Mme Gaby BERNARDI	54730
Responsable du matériel	Mr Philippe CLEMENT	198149
	Mr Paul SUBE	7585
	Mr Nicolas CLERC	

Classements TOP – RALLYE

Juges de fait

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et ceux du rallye de doublure, sont déclarés compétents.

1.2P Eligibilité

Le RALLYE REGIONAL DE SARRIANS compte pour :

- Coupe de France des Rallyes 2017 (coefficient 2)
- Le Challenge des Rallyes de la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA 2017

1.3P Vérifications

Les horaires de convocations aux vérifications seront consultables sur le site rallyedesarrians.fr

Les vérifications administratives auront lieu samedi 29 octobre de 7 h 00 à 11 h 30

Les vérifications techniques auront lieu de 7 h 20 à 11 h 50 Place Jean Jaurès à Sarrians

Tous les équipages participant au rallye doivent se présenter au complet aux vérifications administratives ;

Un temps imparti de 20 mn sera donné aux concurrents pour se présenter au départ du convoi pour les vérifications techniques.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

Les vérifications finales, seront effectuées :

Garage Ludovic JUPILLE à SARRIANS

Taux Horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au 12^{ème} Rallye REGIONAL de SARRIANS doit adresser la demande d'engagement, dûment complétée, avant le lundi 17 octobre 2016 au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) : Association RALLYE DE SARRIANS – 862 Route de Parisi - 84260 SARRIANS

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à **340 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs à **680 €**

Le règlement de l'engagement sera à établir au nom : Association RALLYE DE SARRIANS

Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12P.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que des photocopies des permis de conduire, des photocopies de la licence 2016 de chaque membre d'équipage et la photocopie de la première page du Passeport technique.

Les envois en recommandés ou en Chronopost sont déconseillés (délais de réception plus longs).

Les adresses électroniques lisibles et les numéros de téléphones mobiles, sont très importants.

L'organisateur se réserve le droit de rembourser, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur dans les jours précédents le rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

Les parcs d'assistance, prévus à Sarrians, sont indiqués dans l'itinéraire du rallye

Toute assistance en dehors des parcs prévus à cet effet est interdite

Les ravitaillements en essence sont autorisés uniquement dans les parcs d'assistance.

Dans les parcs d'assistance, il ne sera toléré, avec la voiture de course, uniquement un seul véhicule d'assistance (Adhésifs *ASSISTANCE* obligatoire).

Un parc à remorques et porte-voiture est prévu par l'organisation donc ceux-ci sont interdits dans les parcs d'assistance.

Tout manquement à cette règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires sportifs.

Dans la zone d'assistance la vitesse est limitée à 30 km /h.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.5.

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités :

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : exclusion.

4.6P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Descriptif

« Le 12ème RALLYE REGIONAL DE SARRIANS » représente un parcours de 155 Kms.

Il comporte 2 étapes, 3 sections et 7 spéciales d'une longueur totale de 40 kms entièrement sur asphalte.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - ES 2 - ES 5	⇒	Sarrians - Vignes de Vacqueyras	⇒	7 km 000
ES 3 - ES 6	⇒	Suzette - Malaucène	⇒	4 km 300
ES 4 - ES 7	⇒	Col de La Madeleine	⇒	5 km 200

L'itinéraire horaire est indiqué en annexe du présent règlement.

Le Parc à Remorques est situé sur le terrain à côté du parking du Skate-Park.

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

Samedi 22 octobre 2016 de 8h à 19h

Vendredi 28 octobre de 8h à 19h.

Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuve spéciale.

Des contrôles seront mises en place par l'organisation

6.2.7

Départ refusé :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série:

. Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye

. Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les trois pénalités sont cumulées

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Disposition générales relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

. Commissaire de Route : Chasuble orange

. Chef de Poste Chasuble orange barrée avec inscription "CHEF DE POSTE"

7.5.3

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées.

Celui-ci restant à la charge du concurrent.

Sur le parcours des épreuves spéciales, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur.

En cas d'abandon, les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information remise au moment des vérifications.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix et les coupes ne sont pas cumulables

Classement Scratch

Au 1^{er} : 650 €

Au 2^{ème} : 500 €

Au 3^{ème} : 400 €

Classement par Groupe

Au 1^{er} : 360 € (200 € si - de 5 partants)

Au 2^{ème} : 250 € (de 5 à 10 partants)

Au 3^{ème} : 150 € (si + de 10 partants)

Classement par Classe

	1 partant	2 à 4 partants	5 à 7 partants	8 à 12 partants	13 à 16 partants	17 et + partants
1er	150 €	240 €	320 €	340 €	340 €	340 €
2ème			160 €	200 €	200 €	200 €
3ème				150 €	150 €	150 €
4ème					70 €	100 €
5ème						70 €

Classement Féminin

1er Equipage Féminin :

150 €

2ème Equipage Féminin :

90 € (Si - de 5 partants seule la première est récompensée.)

Classement JUNIOR (pilote et copilote nés après le 01/01/1991)

L'organisation met en place un classement JUNIOR (pilotes et copilotes moins de 25 ans) qui récompensera 3 équipages.

Note : En cas d'ex-æquo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

Les chèques seront envoyés, sous huit jours, à l'adresse du pilote mentionné sur le bulletin d'engagement.

La remise des prix de déroulera le dimanche 30 octobre à partir de 18h à la salle des fêtes de Sarriars.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.